

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 04 SEPTEMBRE 2019 à 19 Heures

Présents : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, M. GAUCHON, M. GRANJARD, A. LINAGE, J. PERIER, R. PORRETTA, J -L VENIAT, B. VISCOGLIOSI

Absents excusés : C. CHANUT, A. DAYAN, M. FILERE, J-C MUNARI, P. SIMIAND, D. TCHIJEVSKY, G. WAXIN, K. ZANCA

Pouvoir : D. TCHIJEVSKY à L. BRESSON

La séance est ouverte à 19 heures 15.

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1) Marché de travaux Aménagement de la Traversée du Péage (RD75)

Validation et signature

(VOTE : 11 VOIX POUR), à l'unanimité

Le conseil, suite à la proposition de la commission d'appel d'offres en date du 30/07/2019,

- VALIDE :

- le nouveau montant des travaux de 199 090 € ht (238 908 € ttc)
- les entreprises désignées pour chaque lot par la CAO
 - Lot 1 VRD : SAS DUMAS/SPIE BATIGNOLLES de VIENNE pour un montant négocié à 179 000 € ht (214 800 € ttc)
 - Lot 2 SLT : E.E.E Enseigne CITEOS de Pont-Evêque pour un montant de 20 090 € ht (24 108 € ttc)
- le plan de financement actualisé
- l'inscription des crédits au budget communal au compte 2151 opération 118 Travaux de Voirie

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier de marché.

2) ACQUISITION AMIABLE PARCELLE AP 125 lieudit le Village, PROPRIETE DE Mr et Mme BOGLIOLO

(VOTE : 11 VOIX POUR), à l'unanimité

Au vu de l'article L111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, la commune décide de se porter acquéreur afin de créer une réserve foncière en vue de l'extension future du cimetière pour un montant de 7 000 €

La parcelle est cadastrée section AP n° 125 lieudit le Village d'une contenance de 520 m2, appartenant à Mr et Mme BOGLIOLO Olivier.

Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure d'acquisition, à signer les documents administratifs, notariés et comptables pour ce dossier ;

Les frais notariés seront à la charge de la commune. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 au compte 2116 « Cimetière» de l'opération 117 "CIMETIERE".

3) SEDI : ASSISTANCE A PROJETS D'URBANISME (A.P.U)

(VOTE : 11 VOIX POUR), à l'unanimité

Par délibération du 26/09/2016, la commune a adhéré au service Urbanisme du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère)

Celui-ci apporte son expertise uniquement sur l'analyse des retours chiffrés du concessionnaire ENEDIS dans le cadre des demandes de raccordements aux réseaux de distribution publique d'électricité.

En complément, le SEDI propose un accompagnement dans le cadre des analyses de zones O.A.P (Orientations d'Aménagement et de Programmation), lors de l'élaboration ou modification de PLU, lors d'études prospectives d'urbanisation mais aussi en amont de gros projets immobiliers.

Cette assistance étant gratuite pour la commune adhérente au SEDI , le conseil :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le SEDI.

4) Budget communal : décision modificative budgétaire n° 3
(VOTE : 11 VOIX POUR), à l'unanimité

Le conseil valide les transferts de crédits suivants :

En Fonctionnement :

D 678 Autres charges exceptionnelles	+ 1 200 €
D 739223 FPIC Fonds national perequat	+ 1 509 €
D 022 Dépenses Imprev Fonct	- 2 709 €
R 70876 Remb par le GFP	+ 9 667 €
R 023 Virt Invest	+ 9 667 €

En Investissement :

R 021 Virt Fonct	+ 9 667 €
R 1641-118 Emprunt	+ 70 000 €
D 2151-op 118 Réseaux voirie	+ 79 667 €

5) Informations diverses :

La date du prochain conseil est fixée au **LUNDI 07 OCTOBRE 2019 à 19 Heures**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS,
le 10/09/2019

Le Maire : René PORRETTA

